



Grégoire Souchay : relaxe dans un procès qui n'aurait jamais dû avoir lieu

Le SNJ-CGT se félicite que Grégoire Souchay ait été relaxé, mercredi 7 juin, par le tribunal judiciaire de Rodez. Il lui était reproché d'avoir participé à une action des faucheurs volontaires d'OGM et d'avoir à leurs côtés éventré des sacs de semences, en novembre 2021. Il n'y avait pourtant assisté qu'en tant que journaliste, couvrant l'événement pour le site Reporterre. Il faisait tout simplement son travail, au même titre que ses confrères de Mediapart ou de l'AFP, également présents ce jour-là et non poursuivis. Cette atteinte à la liberté d'informer et d'être informé a finalement été reconnue par le tribunal, qui a relaxé Grégoire.

Le procureur a tenté de justifier cette « erreur » par le fait que le journaliste ne portait pas de brassard l'identifiant comme journaliste. Ce n'est pourtant pas du tout une obligation légale, a rappelé l'avocat de la défense. Après un très court temps de délibération, le tribunal a prononcé la relaxe et permis à Grégoire Souchay de quitter le banc des accusés pour rejoindre celui de la presse. Il a en effet pu couvrir, toujours en tant que journaliste, le procès des faucheurs volontaires, qui suivait le sien.

A noter que le SNJ-CGT avait déposé une alerte sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour la protection des journalistes, via la Fédération européenne des journalistes ([lire ici](#)), à laquelle l'Etat français devra répondre.

Cette victoire au tribunal de Rodez laisse cependant un goût d'amertume : ce procès n'aurait jamais dû avoir lieu et a fait peser sur la tête de notre confrère la menace d'une procédure judiciaire pendant plus d'un an et demi. Il nous rappelle que la couverture médiatique des actions de désobéissance civile et des manifestations - déclarées comme non déclarées - est de plus en plus compliquée pour notre profession.

Un exemple parmi d'autres : en avril dernier, le journaliste Toufik-de-Planoise avait été convoqué au commissariat pour « entrave à la mise en marche d'un train » et « entrave à la liberté de réunion », alors qu'il couvrait des manifestations à la gare de Besançon ([lire ici](#)).

Des procès bâillons aux violences policières, en passant par les tentatives de violation du secret des sources et les poursuites judiciaires injustifiées, le SNJ-CGT continuera de s'opposer à toutes les entraves à la mission d'informer des journalistes.

Montreuil, le 9 juin 2023.